

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2020-015

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Institutions & vie
politique

SOUS-DOMAINE :

Election exécutif

OBJET :

Election du Président

Séance du Comité Syndical du 22 juillet à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Présidence de Monsieur Jacque DANJOU, délégué de la Communauté de
Communes Piège Lauragais Malepère, doyen d'âge

Présents :

ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice,
AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BAURES Jean-
Louis, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule,
CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER
Jean-Marc, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Danielle, FABRE
Jocelyne, FRONT Gérard, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc,
LAMARQUE Gérard, LEMOINE Cédric, OURLIAC Christian, PAINCO Paul,
PECH Bernard, PELISSIER Alain, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe,
PUJOL Michel, ROSALIE Eric, VIDAL Pierre, VIOLA André.

Absents remplacés :

MAERTEN Didier remplacé par KOPF Fabrice.

Absents excusés :

BOUSQUET Alain, OURLIAC Jean-François, PASSEMAR Aurélien,
POUSSIER Grégory, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal.

Secrétaire de séance :

BRUNEL Christophe.

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :
16 juillet 2020

Affichage en date du :
16 juillet 2020

Publication de la
présente en date du :

22 juillet 2020

Délibération n°
2020015

Monsieur Jacques DANJOU ;

Après avoir rappelé les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Jacques DANJOU, doyen d'âge demande aux candidats de se manifester,

Monsieur Jacques DANJOU, doyen d'âge demande à l'Assemblée de procéder à l'élection du Président du SMICTOM de l'Ouest Audois.

- Un candidat Monsieur Philippe GREFFIER.

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur Jacque DANJOU

Après en avoir délibéré

Nombre de votants : 34
Nombre de voix pour :27
Nombre de votes blancs :5
Nombre de votes nuls : 2

Monsieur Jacques DANJOU, doyen d'âge de l'Assemblée, proclame élus
Monsieur Philippe GREFFIER Président du Smictom de l'Ouest Audois.

Fendeille, le 30 juillet 2020

Le Président,

PHILIPPE GREFFIER

